

DECHETS ENCOMBRANTS POUVANT ETRE COLLECTES
PAR LES SERVICES DE TOULOUSE METROPOLE
EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE DEPÔT A LA DECHETERIE

LES ENCOMBRANTS NE DOIVENT PAS DEPASSER 1.50 METRE

- ↪ **Gros électroménager** : frigos, congélateurs, cuisinières, machines à laver, sèches linge, hottes aspirantes, fours, laves-vaisselle...
- ↪ **Meubles et literie** : canapés, fauteuils, chaises, sommiers, matelas, meubles divers (démontés et ficelés si plus de 1 m x 1 m)...
- ↪ **Equipements sanitaires** : baignoires, lavabos, bidets, WC, éviers...
- ↪ **Hifi** : téléviseurs, antennes TV...
- ↪ **Revêtements** : rouleaux de moquette, tapis...
- ↪ **Divers** : radiateurs, volets, brouettes, vélos, échelles, palettes, planches, rouleaux de grillage, parasols...

DECHETS NE POUVANT ETRE COLLECTES
ET DEVANT ETRE AMENES DIRECTEMENT A LA DECHETERIE

- ↪ **Produits liquides** : huiles de vidange, huile de friture, pots de peintures, vernis, colles, solvants...
- ↪ **Batteries**
- ↪ **Gravats, résidus de démolition**
- ↪ **Tout-venant** : laine de verre...
- ↪ **Déchets verts**
- ↪ **Verre** : portes vitrées, fenêtres, aquariums...

Cf. guide de tri ou site Internet :

<https://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/proprete/decheteries>
http://www.decoset.fr/decoset/decheteries_5_13.htm

DECHETS NE POUVANT ETRE COLLECTES
ET DEVANT ETRE TRAITES PAR DES PRESTATAIRES SPECIALISES

- ↪ **Produits radioactifs**
- ↪ **Bouteilles sous pression** : propane ou butane
- ↪ **Déchets industriels et artisanaux**
- ↪ **Produits et carcasses automobiles...**
- ↪ **Déchets amiantés (plaques éverite)**
- ↪ **Pneus**

Vers une gestion durable et raisonnée de vos déchets *La gestion de vos déchets encombrants*

Avant de les jeter, ayez les bons réflexes :



Appareils électroménagers (D3E*), meubles et équipements sanitaires usagés

1 – Utilisez les filières existantes : Pour les D3E*, depuis le 15 novembre 2006, vous payez une éco-participation lors de l'achat d'un nouvel appareil électroménager. Pensez à la **reprise gratuite** de votre ancien appareil de même type par le vendeur, « un pour un ». La plupart des moyennes surfaces (à partir de 400 m²) reprennent même les petits appareils sans obligation d'achat (c'est le « un pour zéro »).

Si vous ne faites pas reprendre votre matériel usagé, vous payez deux fois le même service : une première fois, lors de votre nouvel achat en acquittant l'éco-participation et la deuxième fois, à travers la Taxe Ordures Ménagères que vous réglez à *Toulouse Métropole* qui va devoir supporter le coût de l'élimination de votre ancien équipement.

* **D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)** = C'est un produit électrique fonctionnant avec un branchement sur prise ou avec une batterie.

Les D3E comptent quatre familles :

- . Le gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur,
- . Le gros électroménager hors-froid : lave-vaisselle, cuisinière, four à micro-ondes, plaques de cuisson, système de climatisation...
- . Les petits appareils en mélange : radio, baladeur, jouet d'enfant, montre, appareil photo, perceuse, tondeuse électrique, coupe-haie...
- . Les écrans et moniteurs : écrans de téléviseurs ou d'ordinateurs, cathodiques ou plats.



Les métaux et les matières plastiques de ces équipements usagés peuvent être recyclés, et certains

2 – Pensez à la réutilisation : Certaines **associations caritatives** peuvent récupérer vos encombrants à domicile pour les réparer et leur donner une seconde vie.

3 – Amenez-les à la **déchèterie** :

Déchèterie de Plaisance - Rue du Docteur Charcot (à côté de l'ancienne déchèterie de Colomiers)
Ouverte le lundi – mercredi – jeudi – vendredi – samedi et dimanche de 8 h 30 à 18 h 30
Fermée le mardi et les jours fériés

Déchèterie de Cornebarrieu – Chemin de Saint James
Ouverte le lundi – mardi - mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
Et le samedi et dimanche de 10 h 00 à 18 h 00
Fermée le jeudi et les jours fériés

Renseignements complémentaires sur les conditions d'accès : cf. guide de tri et site Internet :

<https://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/proprete/decheteries>
http://www.decosef.fr/decosef/decheteries_5_13.htm

4 – Et, en dernier recours, en cas d'impossibilité de transport personnel d'encombrants volumineux**, une collecte spécifique peut être exceptionnellement programmée :

- Si vous dépendez d'un syndic ou d'un bailleur, contactez-le.
- Sinon, contactez la mairie de votre commune.

** Liste des encombrants volumineux pouvant être collectés par Toulouse Métropole : électroménager, meubles démontés, literies usagées, équipements sanitaires et téléviseurs (détail des déchets acceptés ou non en collecte au dos).